



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 057-245700695-20260310-D2026_35_SI-AR

DECISION 2026-35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la décision n° 7 du Bureau communautaire du 23 octobre 2012, octroyant une aide au financement de la formation BAFA,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire du 10 février 2026, intégrant la formation BAFD, au même titre que la formation BAFA, dans le dispositif d'aide à la formation mis en place par la CCCE en 2012, octroyant ainsi une aide au financement des formations BAFA et BAFD aux habitants du territoire communautaire,

Considérant la demande de subvention déposée par un particulier résidant sur le territoire communautaire (dossier 1),

Considérant l'avis favorable de la commission Politique de la Petite enfance et des affaires sociales en date du 24 février 2026,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Une subvention au titre du dispositif d'aide au financement des formations BAFA et BAFD est attribuée au particulier du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Politique de la Petite enfance et des affaires sociales. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 mars 2026

Le Président
Michel PAQUET

